



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Design numérique

de l'Université de Corse  
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---

# Evaluation des diplômes

## Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Design numérique

Dénomination nationale : SP6-Activités et techniques de communication

Demande n° S3LP130004060

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT de Corte
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP6-Communication et information

## Présentation de la spécialité

L'objectif de la spécialité est de former des spécialistes de la conception numérique capables de concevoir et de gérer un projet dans le graphisme PRINT, le webdesign et le motion design. Les métiers visés sont : web designer, graphiste, chef de projet multimédia, webmaster, motion designer, flashiste, concepteur de site web...

Cette formation est une requalification de la spécialité *Multimédia* proposée depuis 2005 successivement sous forme d'une licence professionnelle et sous forme d'un parcours. Elle a été habilitée en juin 2011 et est proposée en formation initiale et en alternance. Elle s'articule dans l'offre de formation autour d'un DUT *Services et réseaux de communication*, de licences *Arts et Sciences fondamentales et appliquées*, d'un master *Systèmes d'information et internet*. Il n'existe pas de formation analogue sur tout le territoire français si ce n'est des licences professionnelles axées uniquement sur le web design.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les besoins en produits multimédias, essentiellement web, sont en constante augmentation dans les nombreuses petites et moyennes entreprises corses, pour leur communication ou pour des opérations marchandes ; ce qui leur permet de s'affranchir de contraintes structurelles liées au relief et à l'insularité.

La spécialité « Design numérique » répond à la spécificité du tissu économique régional dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). L'évaluation de cette spécialité s'appuie donc sur les indicateurs de performance de l'ancien parcours de la licence professionnelle *Techniques et activités de l'image et du son*. Le bilan de ce parcours est positif et valide pleinement la nouvelle maquette.

Le découpage de l'ancienne licence professionnelle en deux spécialités (*Design numérique* et *Techniques pratiques audiovisuelles et cinématographiques*) est pertinent car les métiers visés mettent en œuvre des compétences spécifiques (une spécialité concerne la conception numérique, l'autre est dans le domaine de l'audiovisuel). Le parcours concernant les multimédias bénéficie d'une bonne attractivité avec un nombre croissant de dossiers de candidatures permettant d'obtenir des taux de pression satisfaisants compris entre 3 et 4. Le nombre d'étudiants se stabilise autour de dix-huit inscrits d'origine géographique variée mais provenant essentiellement de DUT et BTS. Il est regretté la quasi-absence du public de L2. Adossée à un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) universitaire, la formation est proposée en apprentissage ; ce statut d'alternants concerne plus de 80 % des inscrits.

Le taux de réponse relativement faible des enquêtes d'insertion rend l'analyse peu pertinente. Aucun suivi interne ne corrobore les statistiques de l'observatoire universitaire qui annonce un taux de diplômés en emploi à 100 % trente mois après leur formation, et 30 % de poursuites d'études immédiates. Les emplois occupés par les diplômés sont en quasi-totalité dans le domaine de formation de la licence, pour un certain nombre en travailleur indépendant.

Les partenariats professionnels sont bien structurés et relèvent du domaine privé essentiellement. Ils portent sur l'intervention de professionnels dans les enseignements (à hauteur de 62 % du volume horaire global), sur l'accueil de stagiaires ou d'apprentis, sur la participation au conseil de perfectionnement, aux jurys et au recrutement des étudiants... Les spécialités des professionnels impliqués sont variées et couvrent bien les compétences des métiers. Cependant, l'absence de conventions de partenariat peut être préjudiciable à long terme.

L'équipe pédagogique, certes réactive et dynamique, ne comprend qu'un seul enseignant-chercheur, ce qui est insuffisant pour garantir le caractère académique de la formation. La nouvelle maquette pédagogique est clairement exposée et pertinente. Les items du rapport d'autoévaluation ne sont pas renseignés, seules les observations générales sont transmises.

- Points forts :
  - Forte symbiose avec le milieu professionnel.
  - Ouverture réussie à l'apprentissage.
  - Bonne attractivité, toujours en progression.
  - Enseignements de spécialité bien adaptés.
  
- Points faibles :
  - Faible représentation des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.
  - Peu d'étudiants issus de L2.
  - Pas d'enquêtes internes pour le suivi des diplômés.

## Recommandations pour l'établissement

Il est conseillé de mener de façon régulière et systématique des enquêtes sur le devenir des diplômés. Les résultats sont importants pour le pilotage de la formation et pour que le conseil de perfectionnement puisse mener à bien ses réflexions sur les évolutions de la spécialité.

Il est recommandé de veiller à une complémentarité de cette spécialité avec les filières générales, en créant des modules d'intégrations dans les parcours « Licence ». Les efforts de rapprochements auprès de ces filières doivent se poursuivre, en envisageant par exemple, l'intégration d'enseignants-chercheurs de licences dans le fonctionnement de la spécialité. Ces derniers pourront se faire les ambassadeurs de la licence professionnelle auprès de leur public et permettront, par ailleurs, de garantir le caractère académique de la formation.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : Non notée

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits	17	14	18
Taux de réussite	90 %	80 %	90 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	6	7	6
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	76	64	78
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	18	29	16
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	0	14	11
Pourcentage d'inscrits en formation continue	0	0	0
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	100	86	89
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	62	62	62
<b>ENQUETES NATIONALES (à 30 mois)</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Taux de répondants à l'enquête	65 %	50 %	
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	100	100	
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	20	20	
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	0	
<b>ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			

- (1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.
- (2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre. Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



# Observations de l'établissement

Corte, le 19 mars 2012

**Objet :** Argumentaires des LPRO  
de l'IUT de Corse.

**Réf. :** LD/CC19032012

7-LICENCE PROFESSIONNELLE ATC  
(Activités et Techniques de Communication)

Cette licence a été habilitée l'an dernier pour une ouverture en septembre 2011.

**1/ Faible représentation des enseignants chercheurs dans l'équipe pédagogique**

Cette faible représentation s'explique d'une part par le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'enseignants chercheurs compétents pour enseigner la plupart des matières techniques en graphisme et design numérique. Nous continuons cependant d'essayer d'inclure dans l'équipe pédagogique de la LP ATC des enseignants chercheurs d'Arts plastique, d'info Communication et de sciences.

**2/ Peu d'étudiants issus de L2**

Il y a peu d'étudiants en L2 en générale à l'Université de Corse. De plus, le niveau de formation des L2 en Arts plastique et en Sciences entraîne qu'en Design numérique, seuls les plus motivés parviennent à compenser l'absence de cours reçus en programmation, en graphisme, en communication.

Des candidatures issues de BTS sont de plus en plus nombreuses (ASI / Bastia, Informatique de Gestion / Ajaccio). Une concertation devrait s'opérer avec les responsables pédagogiques de ces différentes filières afin de s'entendre sur des tronc communs permettant la poursuite d'étude dans d'autres secteurs.

**3/ Pas d'enquêtes internes pour le suivi des diplômés**

Le MESR diligente chaque année depuis 2009 deux enquêtes d'insertion professionnelle des étudiants et ce 30 mois après diplômation. L'une porte sur les DUT, LP et Masters et ne prend en compte que les étudiants non réinscrits dans une formation supérieure excluant de ce fait la plupart des étudiants titulaires d'un DUT et d'une LP. La seconde enquête qui tient compte également des étudiants ayant poursuivi des études supérieures après l'obtention d'un DUT ou d'une LP conduit à un taux de réponse extrêmement faible et donc inexploitable au plan statistique. Ainsi, à la demande des responsables de l'IUT et en accord avec la POIP, le format de l'enquête générale d'insertion professionnelle de l'université (DUT, LP, Masters) portant sur les diplômés de 2009 a été revu de manière à ne pas exclure les titulaires de DUT et de LP ayant poursuivi des études supérieures. Ainsi le devenir de ces étudiants, bien que ne s'étant positionnés sur le marché de l'emploi, sera assuré par ce biais lors des années à venir.

...../.....